

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 05/07/22

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'Arrondissement du 26 septembre 2022*

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le lundi 26 septembre 2022 à 18h35, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Étaient présents :

Madame Nicole BARTHÉLEMY, Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Madame Anne-Claire LEBELT, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Monsieur Alexandre MISSOFFE, Madame Esmeralda MONPLAISIR, Monsieur Christophe POISSON.

Était absent et excusé :

Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO ayant donné pouvoir à M. Jean LAUSSUCQ



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h35 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2022 024

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire propose de désigner Monsieur René-François BERNARD comme secrétaire de séance et Madame Nathalie BADIER comme secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2022 024.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Arrondissement de la séance du mardi 21 juin 2022. 07 2022 025

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire soumet le procès-verbal du Conseil d'Arrondissement du 21 juin dernier à l'approbation des élus.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2022 025.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

3 - Détermination du cadre de référence de la répartition pour 2023 de la dotation locale d'animation locale et de gestion locale. 2022 DDCT 60

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire relève l'absence de délibérations structurantes dans ce Conseil d'arrondissement, dont l'objectif attribué par l'exécutif semble être d'enregistrer des demandes de subventions.

Madame le Maire présente la délibération, technique, qui fixe le cadre de référence de la répartition pour 2023 de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale au sein de l'état spécial d'arrondissement.



Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DDCT 60.

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /**

4 - Dotation d'investissement – délibération-cadre-investissement 2023. 2022 DDCT 61

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération qui fixe le cadre pour la dotation d'investissement 2023 et le nature des interventions que ces crédits permettent de financer. Elle rappelle qu'elle a toujours pu bénéficier d'une certaine souplesse, afin de cibler les opérations les plus pertinentes pour les habitants.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DDCT 61.

**Pour : 14 (dont 1 pouvoir)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /**

5 - Inventaire des équipements de proximité pour l'exercice 2023. 2022 DDCT 62

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire rappelle que pour 2023, le nombre d'équipements de proximité est porté à 57 suite à l'intégration de plusieurs équipements dans cette liste : l'établissement multi-accueil de l'îlot Saint-Germain situé rue Saint-Dominique, le jardin de l'Institut National des Jeunes Aveugles, et les jardinières de la rue aux écoles, la rue Eblé.

Madame le Maire rappelle que la Mairie de Paris a souhaité retirer de la liste des équipements de proximité l'école Verneuil des établissements de proximité du 7^e, sans son accord. Elle précise qu'elle s'est opposée à cette décision et qu'elle a obtenu que cette école soit réintégrée dans la liste des équipements de proximité à l'occasion du prochain Conseil de Paris, via un amendement. Elle considère que le maintien de cette école dans la liste des équipements gérés par l'arrondissement est indispensable pour s'assurer que ces murs restent affectés à un établissement éducatif, comme l'exécutif s'y est d'ailleurs engagé en votant un vœu qu'elle avait présenté en Conseil de Paris.

S'agissant des jardinières de la rue Eblé, Madame le Maire rappelle qu'elle a, avec Emmanuel DAUVERGNE, fait réviser les projets d'implantations afin que le projet soit cohérent.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE indique que les arbres ne pourront pas être plantés avant la mi-octobre. Elle précise que pour éviter de laisser ces jardinières avec seulement de la terre, elle a décidé en lien avec les services de la Ville de mettre en place une prairie fleurie, en attendant les plantations définitives, qui pourront monter jusqu'à 2 mètres de haut.

3

Madame Emmanuelle DAUVERGNE indique qu'une partie des carrés sera réservée aux enfants qui pourront planter eux-mêmes les végétaux, et participer ainsi à la création de cette rue aux écoles.

Madame le Maire ajoute que la même expérience avait été effectuée à Verneuil, où les enfants pouvaient récolter des petites tomates des jardinières de l'école.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DDCT 62.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

6 - Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'Arrondissement du 7^e a la charge - Année 2023. 07 2022 026

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire indique que cette délibération permet d'entériner au niveau de l'arrondissement les éléments de la délibération précédente.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2022 026.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

7 - Caisses des écoles - Versement de subventions exceptionnelles (4 750 000 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire 2022. DASCO 64

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le point 7 qui concerne le versement de subventions exceptionnelles, 4 750 000 euros pour tout Paris, au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Madame le Maire précise que cette somme sera répartie dans les différentes caisses des arrondissements parisiens, dont le fonctionnement est affecté par le renchérissement du prix des denrées alimentaires et de l'énergie.

Madame le Maire indique que le 7^e arrondissement bénéficiera à cette occasion de la somme de 70 000 euros, suffisante pour terminer l'exercice en cours sauf mauvaise surprise en matière de coût de l'énergie.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DASCO 64.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /



8 - Demande de modification des statuts de la « Province de France de la congrégation Notre-Dame, Chanoinesses de Saint-Augustin » (7e). 2022 DDCT 93

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire indique que la délibération porte sur la demande de modification des statuts de la Province de France de la congrégation Notre-Dame Chanoinesses de Saint-Augustin.

Madame Marguerite CHEVREUL précise qu'il s'agit de modifier l'identité juridique de la congrégation.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DDCT 93.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

9 - Subvention (40 000 euros) à l'association Passerelle-Assist'Aidant. 2022 DSOL 88

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire indique que la délibération permet l'attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Passerelle Assist'Aidant et rappelle que la mairie a mis en place un partenariat avec la maison des aînés et des aidants, située dans le 6^e et le 7^e.

Madame Marguerite CHEVREUL souligne que ce genre d'association est très utile, et précise que le 7^e compte de nombreuses aidants.

Madame le Maire signale que cette association bénéficie d'une subvention pour la première fois et regrette qu'elle n'en ait pas reçu plus tôt.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DSOL 88.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

10 - Subventions (241 000 euros) conventions et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir. 2022 DAC 242

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la subvention de 241 000 euros, destinée à des structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir. Elle indique qu'aucune structure n'est concernée dans le 7^e arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DAC 242.



Pour : 14 (dont 1 pour écrit)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

11 - Transformations olympiques : Impact 2024 - convention de coopération Ville de Paris FDD Paris 2024 et conventions d'exécution. 2022 SG 47

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire indique que cette délibération vise l'attribution d'une subvention totale de 600 000 euros dont 300 000 euros de la Ville de Paris et 300 000 euros du fonds de dotation de Paris 2024 à des associations en lien avec le sport, dans le cadre de l'appel à projet Impact 2024.

Madame le Maire déplore qu'aucun budget détaillé n'ait encore été communiqué pour l'organisation ou pour la sécurisation des JOP.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 SG 47.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

12 - Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement à 15 associations (171 000 €) et conventions associées. 2022 DVD 105

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire indique que le point 12 porte sur un mécanisme de soutien aux associations faisant la promotion du vélo, via des subventions de fonctionnement destinées à 15 associations, ainsi que les conventions associées.

Madame le Maire affirme ne pas être contre les associations qui encouragent la pratique du vélo - bien contraire - mais qu'à l'occasion du vote en Conseil de Paris elle demandera à dissocier ou disjoindre certaines subventions. Elle rappelle avoir déjà procédé de la sorte pour des subventions destinées à des associations qui avaient fait l'objet d'ouverture d'enquêtes judiciaires. Cette possibilité de disjoindre les subventions n'étant pas possible au niveau du Conseil d'arrondissement, Madame le Maire propose de voter pour ce texte pour ne pas pénaliser les associations qui dont l'action ne pose pas de difficulté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DVD 105

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

13 - Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (10 947 737 euros. 2022 DASCO 70)

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération qui concerne les dotations de fonctionnement destinées aux collèges publics parisiens, pour un montant total de 10 947 737 euros. Pour le collège Jules Romains, qui sera doté à hauteur de 125 372 euros, Madame le Maire indique que ce montant est à la baisse puisqu'il s'établissait à 153 630 euros l'année précédente, soit un delta de 28 258 euros.

Madame le Maire indique qu'il est indispensable de trouver une compensation pour pallier à cette baisse qui porte sur les frais de transports et les charges.

Alexandre MISSOFFE demande si cette baisse est motivée par une baisse des effectifs à Jules Romains.

Madame le Maire indique que la baisse des subventions n'est pas liée à celle des effectifs, car la baisse concerne notamment la dotation pour les transports (8 400 euros) et les charges (19 858 euros). Elle précise que cette baisse dans le 7^e, et sans doute dans d'autres arrondissements de l'Ouest, doit permettre à l'exécutif de doter davantage des établissements qui sont sans doute moins bon gestionnaires.

Emmanuelle DAUVERGNE indique avoir appelé le Proviseur de Jules Romains qui lui a confirmé que la diminution de la prise en compte des charges s'expliquait effectivement par leur bonne gestion.

Madame le Maire indique qu'elle est allée défendre le budget du 7^e avec Monsieur Jean LAUSSUCQ et qu'elle s'est battue pour pouvoir seulement exécuter l'ensemble de son budget. Elle pointe le manque de cohérence et de vision de l'exécutif en matière d'exécution du budget et de priorisation des opérations.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DASCO 70.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

14 - Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (2 779 333 euros). 2022 DASCO 71

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le point 14 qui porte sur une attribution de dotations à destination des collèges imbriqués avec un lycée. S'agissant du 7^e, c'est le collège-lycée Victor Duruy qui est concerné et qui recevra 76 900 euros pour 2023, contre 82 000 euros l'année dernière.

Emmanuelle DAUVERGNE rappelle que la Ville de Paris a réalisé à la demande de la Mairie du 7^e d'importants aménagements cet été pour sécuriser l'entrée de l'établissement dans le cadre de la pérennisation de la piste cyclable du boulevard des Invalides.

Elle précise que les parents, le corps enseignant et la direction de cet établissement sont ravis de ces aménagements qui seront totalement terminés à l'occasion des vacances de la Toussaint en mettant des dos-d'âne afin de ralentir la vitesse des vélos. Elle ajoute que les dos-d'âne ont été obtenus de haute lutte avec le Mairie centrale qui ne voulait initialement pas en entendre parler, alors que la vitesse des vélos est à cet endroit particulièrement rapide.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DASCO 71.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

15 - Divers collèges - Dotations (1 087 099 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs 2022 DASCO 96

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération qui attribue des subventions aux collèges et mentionne que le collège Victor Duruy, sur un montant de 1 087 099 euros, recevra 2 000 euros contre 1 000 euros l'année précédente.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DASCO 96.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

16 - Mise en œuvre d'un plan de soutien en direction des acteurs associatifs de la Petite Enfance face à la crise sanitaire et économique 2022 DFPE 143

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le point 16 qui porte sur la mise en œuvre d'un plan de soutien à destination des acteurs associatifs de la petite enfance. Elle précise que le plan s'élève à un montant de 500 000 euros que le 7^e bénéficiera de 4 600 euros pour la Fondation Henriette VIOLET rue Chomel, et 6 900 euros pour la Joannaise du Gros caillou.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DFPE 143

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

17 - Vœu relatif au manque de personnel dans les crèches parisiennes. V 07 2022 027

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire annonce un premier vœu qui concerne tout Paris concernant le manque de personnel dans les crèches parisiennes. Elle précise que 18 % du total des places en crèches est gelé par manque de personnel dans le 7^e, mais que cette hausse peut atteindre plus de 50% dans les autres arrondissements.

Madame le Maire souhaitait ainsi faire un vœu pour soutenir les autres arrondissements car au lieu de faire passer des subventions, il serait plus opportun pour l'Hôtel de Ville de procéder à un vrai plan de recrutement d'assistantes maternelles. À défaut les places en crèche vont diminuer de plus en plus, accélérant le départ des familles : il s'agit du premier service qu'elles demandent lorsqu'elles s'installent quelque part. Elle rappelle que la Ville de Paris enregistrait 6000 élèves de moins l'année dernière, et que depuis 2018, ce sont 20 000 élèves qui manquent à l'appel.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2022 027

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

18 - Vœu relatif au classement du Champ de Mars et de ses abords en Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. V 07 2022 028

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire annonce que le 2^e vœu est une demande qui a été faite avec Monsieur Jean LAUSSUCQ auprès de la Mairie de Paris, afin que le Champ de Mars soit dans le PSMV, et que des règles plus contraignantes, fixées et contrôlées par l'État, puissent s'y appliquer. Madame le Maire annonce que des avancées ont été obtenues dans les négociations portant sur le projet One et que la Mairie de Paris a reculé sur certains points.

Avec Monsieur Jean LAUSSUCQ, Madame le Maire a décidé d'écrire un courrier, au nom des élus, pour présenter aux habitants les avancées obtenues dans le cadre du combat qu'elle mène contre le projet One, au nom des élus. Elle rappelle qu'au-delà de ce projet, c'est la gestion du site dans toute ses composantes qui doit être revue, par un renfort de la sécurité, un meilleur respect de la végétation, le refus de la commercialisation des abords. Dans ce cadre, elle rappelle avoir obtenu un accord pour fermer certaines impasses, notamment la rue Buenos Aires, et que Monsieur NAJDOVSKI a décidé seul de s'y opposer.

Madame le Maire rappelle qu'elle a également demandé la fermeture du Champ de Mars, au moins la nuit, pour éviter la délinquance de prédation. Elle rappelle que des cas de viols et d'agressions sexuelles sont signalés trop souvent et qu'elle travaille étroitement avec le Préfet de Police Laurent NUNEZ avec qui elle s'entretient très régulièrement. Madame le Maire s'étonne de la constance de l'exécutif parisien dans sa volonté de ne peut pas protéger le site et de poursuivre son exploitation commerciale.

Madame le Maire constate que ce qui avait été obtenu avec Monsieur DELANOË, Madame Anne HIDALGO le défait et ne veut pas le protéger. Elle affirme vouloir remonter au créneau pour demander cette protection et mettre l'exécutif devant le fait accompli.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2022 028.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

RÉUNIONS CITOYENNES ET ÉVÉNEMENTS CULTURELS

Les prochains Conseils d'arrondissement se tiendront :

- **Le lundi 7 novembre à 18h30.**
- **Le lundi 28 novembre à 18h30.**

Les prochains Conseils de Quartier auront lieu :

- **Conseil de quartier Gros Caillou – Mardi 18 octobre à 18h00 à la Maison des associations du 7^e – 4 rue Amélie.**
- **Conseil de quartier Saint Thomas d'Aquin – Mercredi 19 octobre à 18h à la Mairie du 7^{ème} en salle des Mariages.**
- **Conseil de quartier Saint Thomas d'Aquin – Mercredi 19 octobre à 18h00 à la Mairie du 7^e en salle des Mariages.**
- **Conseil de quartier École Militaire – Jeudi 20 octobre à 18H en salle des mariages.**

Madame le Maire rappelle que à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de la Semaine Bleue, **le jeudi 6 octobre**, la Mairie du 7^e invite les habitants à partager des moments de convivialité avec les seniors autour de la thématique sur la Santé et du Bien-être.

Cet évènement se tiendra à partir de 9h30 à la Mairie du 7^e

Madame le Maire souligne que dans le cadre de d'**Octobre rose**, **le jeudi 6 octobre**, une séance de Yoga, pour toutes les femmes, se tiendra à la Mairie du 7^e.

Le **lundi 10 octobre**, à 18h30, aura lieu la présentation du livre d'art - cadeau pour l'Empereur du Japon.

Le **mercredi 12 octobre**, à 14h00, se tiendra la 3^{ème} édition du Salon du Livre AMOPALIEN, à la Mairie du 7^e. Cet évènement est organisé par l'association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques (AMOPA).

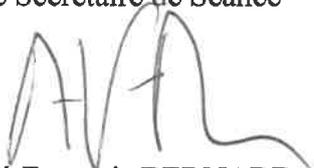
Le **jeudi 13 octobre**, de 10h à 17h, aura lieu un évènement organisé par le Lions Club, à l'occasion de la Journée mondiale de la Vue.

Madame le Maire rappelle que la remise du prix littéraire de l'Association France-Canada, organisée par la bibliothèque Saint Simon, aura lieu le jeudi 13 octobre, à 18h00, à la Mairie du 7^e et que **la remise des médailles du travail se tiendra le lundi 17 octobre à 19h00, à la Mairie du 7^e. Cette dernière sera suivie, le mardi 18 octobre, à 19h00, par la cérémonie des mentions Très bien, qui se tiendra également à la Mairie du 7^e en salle du Conseil.**

Enfin, Madame le Maire rappelle que la tenue du Ciné-club, organisée par Luce LOUSSOUARN de l'English Speaking Union, le mercredi 19 octobre, de 16h00 à 19h00, se tiendra, aussi, en salle du Conseil.

La séance est levée.

Le Secrétaire de Séance



René-François BERNARD

Le Maire du 7^e arrondissement



Rachida DATI